

221C3241
FR0013506730-FS0941

24 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2021, complété par un courrier reçu le 24 novembre, la société Luxor Capital Group LP¹ (1114 Avenue of the Americas, 28th floor, New York, NY 10036, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 11 084 063 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALLOUREC sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 23 novembre 2021, pour le compte desdits fonds, 11 401 063 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société².

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-11 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, aux 16 et 23 novembre 2021, 8 659 690 actions VALLOUREC (prises en compte dans les détentions par assimilation aux 16 et 23 novembre 2021 visées ci-dessus) au titre de « *contracts for differences* » (sur la base d'un delta de 1), d'échéances comprises entre le 22 et 29 juillet 2026.

¹ Contrôlée par M. Christian Leone. La société Luxor Capital Group LP déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 228 928 428 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.